

Comité de vigilance Sable des Forges

DEUXIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE EN 2024

COMPTE RENDU

LE 18 SEPTEMBRE 2024

Participants-membres

Catherine Boisclair, représentante de l'organisme susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement, l'APCHQ

Lauréanne Daneau, représentante d'un groupe environnemental, Environnement Mauricie, présidente par intérim

Alain Lafontaine, représentant de la municipalité de Trois-Rivières

Denis Morin, représentant des citoyens

Serge Bellemare, représentant de l'exploitant, Sable des Forges — Groupe Bellemare

Observateur

Robert Pilotte, responsable des affaires publiques et communication, représentant-entreprise, Groupe Bellemare

Secrétaire

Colette Schwartz, consultante embauchée par le Groupe Bellemare

Compte rendu

1. Ouverture de la réunion

Mme Daneau donne la parole à Mme Schwartz pour un mot de bienvenue. Celle-ci accueille les membres et rappelle l'importance du bon fonctionnement du comité de vigilance pour établir un dialogue constructif entre l'entreprise, les citoyens et les représentants des organismes membres.

2. Présidence par intérim

Mme Daneau indique qu'elle est disposée à agir à nouveau à titre de présidente par intérim pour la présente réunion. Elle explique qu'elle reste intérimaire tant que le comité ne s'entend pas sur les Statuts et règlements. Ce document qui explique les règles de conduite du comité est essentiel à son bon fonctionnement et ce n'est qu'après son adoption qu'elle envisagera d'accepter cette fonction, si le comité le souhaite.

On soulève la question à savoir pourquoi l'entreprise a un observateur présent à la rencontre et pas le représentant-citoyen.

À la demande de la présidente, M. Pilotte explique son rôle au sein du comité, à savoir à titre de directeur des communications de l'entreprise, il s'assure que toute l'information pertinente soit transmise aux personnes concernées au sein de l'entreprise. C'est une fonction essentielle au bon fonctionnement du comité.

Par ailleurs, il est prévu que les discussions concernant le représentant observateur citoyen se tiennent au point 7. de l'ordre du jour.

La présidente précise qu'il s'agit d'un pouvoir du comité d'accepter ou non la présence d'un observateur à la réunion. Elle demande si les membres sont d'accord avec la présence de M. Pilotte à titre d'observateur ou préfère qu'il n'y assiste pas. À l'unanimité, le comité accepte sa présence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Daneau fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion
2. Présidence par intérim de comité
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi du procès-verbal du 27 mai 2024
5. Règles de fonctionnement : dernières modifications et adoption
6. Procès-verbal de la réunion du 25 octobre : à adopter
7. Processus de nomination pour le représentant observateur citoyen
8. Foire aux questions sur le site Internet : proposition de questions
9. Dépôt et suivi des avis de non-conformités
10. Travaux des opérations de fermeture du site
11. Signalements et plaintes reçues
12. Suivis environnementaux
 1. Odeurs
 2. Bruit
 3. Poussières
13. Questions et demandes d'information
14. Actualités et personne invitée
 1. Séance d'information publique du 19 juin
 2. Vote du conseil du 2 juillet concernant le schéma d'aménagement
15. Varia
16. Date de la prochaine rencontre

La présidente indique que l'ordre du jour est très chargé et qu'il est très probable que l'on ne puisse pas discuter de tous les sujets. Si tel est le cas, ceux-ci seront reportés à la prochaine rencontre puisque la présente rencontre doit se terminer à l'heure convenue, soit 16 h.

Proposition d'ajout et/ou changement à l'ordre du jour par ordre d'inscription:

14. Correction à la date de la séance d'information publique : le 19 juin et non le 2 juillet.
15. On propose des ajouts au Varia :
 - Dossier silicate de fer
 - Utilisation du site Internet du comité
 - Fissures potentielles dans le recouvrement du lieu d'enfouissement, de débris de

- construction ou de démolition (LEDCE)
- Utilisation de la ligne dédiée

M. Lafontaine propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. L'ordre du jour est adopté.

4. Adoption du procès-verbal du 27 mai 2024

Plusieurs commentaires ont été apportés et transmis à la présidente après l'envoi par courriel dans les jours qui ont suivi la rencontre. Le procès-verbal a été modifié. D'autres commentaires sont apportés et discutés :

- L'en-tête du procès-verbal ne devrait pas porter le nom de l'entreprise. Le nom de l'entreprise sera enlevé.
- Pertinence et même droit de publier le procès-verbal avant son adoption par le comité : le procès-verbal du 27 mai a été publié sur le site Internet du comité. Selon ce qui est stipulé dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), l'ordre du jour doit être envoyé aux membres 10 jours avant la rencontre et le procès-verbal publié dans les 30 jours après la rencontre. Or, comme les rencontres du comité sont au nombre de trois par année, il n'est pas possible d'attendre l'adoption du document avant sa diffusion. Donc, après discussion, il a été décidé de publier le procès-verbal non adopté, mais qui a été validé par le comité et dont les commentaires des membres ont été intégrés. Sur ce document public, il sera clairement indiqué qu'il est **Non adopté**, comme c'est le cas ici.

Un membre souligne qu'il peut être illégal de rendre public un procès-verbal qui n'a pas été adopté et suggère qu'un avis légal tranche la question. M. Bellemare demandera un avis légal sur la publication d'un procès-verbal non adopté.

Mme Boisclair propose l'adoption du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

5. Règles de fonctionnement : dernières modifications

La présidente indique que les commentaires reçus par les membres ont été intégrés à la présente version, à la suite de la séance de travail du 27 mai.

Certaines demandes de modifications transmises par courriel justifient une dernière ronde de modification avant que le comité n'adopte le document. Chaque page est alors revue au cours de la rencontre. Les principaux ajouts ou retraits sont indiqués ci-dessous :

- **Demande d'ajout** : On a demandé s'il n'était pas pertinent d'ajouter les activités de Sable des Forges Abrasifs à celles du LEDCE pour revues par le comité. L'exploitant accepte d'informer et de répondre aux questions du comité en ce qui concerne les autres activités industrielles de ses installations et de leurs nuisances potentielles. Il précise que les obligations imposées par le ministère de l'Environnement et le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) s'appliquent uniquement aux activités du LEDCE. Toutefois, l'exploitant prend l'initiative d'informer le comité des autres activités pour améliorer la cohabitation avec le voisinage et pour réduire l'impact des nuisances de ses opérations.
- **Limites de la carte de voisinage** : La carte indique le périmètre du voisinage pouvant être touché par les activités du LEDCE. On précise que les limites indiquées sur la carte sont plus grandes que celles ciblées par la Santé publique. Cette délimitation précise l'aire du voisinage pour les personnes qui souhaitent déposer leur candidature aux sièges

des représentants citoyens.

- **Modification des règles** : le texte des Statuts et règlements peut être modifié en tout temps par le comité.
- **Composition du comité** : En cas d'absence du représentant des citoyens, le représentant des citoyens — observateur agit comme substitut avec un droit de vote.
- **Destitution** : Un membre peut être destitué du comité pour manquement grave et récurrent. La décision du comité doit être unanime.
- **Dépôt de candidature** pour siéger au comité :
 - La demande de candidatures se fera sur le site Internet du comité
 - La sélection des personnes ou organismes retenue est au choix du comité
- **Approbation des décisions** : Les décisions sont prises avec l'accord de la majorité **simple**.
- **Tenue des rencontres et quorum** : Le quorum correspond à 3 membres du comité, dont les représentants de l'exploitant et des citoyens.

M. Lafontaine propose l'adoption des Statuts et règlements. La proposition est adoptée.

6. Procès-verbal de la réunion du 25 octobre à adopter

La présidente a déposé et envoyé par courriel une version simplifiée du procès-verbal de la rencontre du 25 octobre en conservant les informations importantes. Les membres pourront donner leur approbation et/ou leurs derniers commentaires qui seront intégrés à la version finale. Celle-ci sera déposée sur le site Internet du comité avec l'inscription **non adopté**.

7. Processus de nomination pour le représentant citoyen — observateur

On se réfère au point 4.2 des Statuts et règlements.

8. Foire aux questions

Considérant que de nombreuses questions sont soulevées depuis des mois, mais que les dernières réunions du comité n'ont pas permis de créer l'espace adéquat pour fournir les réponses, il est suggéré de créer une foire aux questions sur le site Internet du comité. La présidente propose donc que le comité travaille sur une première liste de 10 questions. Celles qui seront retenues, doivent être jugées importantes, du moins, les plus fréquemment entendues par le voisinage pour offrir de l'information utile et factuelle. Pour y arriver, la présidente s'engage à soumettre un document de travail par courriel avec des idées de questions, tout en invitant les membres du comité à ajouter d'autres propositions. Ensuite, une sélection des questions jugées les plus pertinentes sera faite, avant d'entreprendre les démarches pour obtenir les réponses qui pourront venir de l'exploitant, du ministère de l'Environnement et/ou de la Santé publique.

15. Varia

L'heure de la fin de la rencontre étant atteinte avant que le comité n'ait réussi à traiter de tous les points à l'ordre du jour.

16. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité a été fixée au 28 novembre, de 14 h à 16 h dans les bureaux de l'entreprise.

Les points non traités dans l'ordre du jour le seront à la prochaine rencontre.

La rencontre s'est terminée à 16 h 15.

ADOPTÉ